

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES****Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

**PRESENTS :**

- Danielle MAILLARD,
- Marilyne MORIN,
- Laetitia GAUGUIN,
- Julie CODRON
- Jean-François COURTY,
- Samuel CHARA.

**ABSENT EXCUSE :**

- Coralie CONCHAUDRON, donne pouvoir à Julie CODRON

**ABSENTS NON EXCUSES :**

- Jean-Philippe CONCHAUDRON,
- Gérard PERROT.

Date de la convocation : 26 mars 2023

Le nombre de conseillers présents étant de 6, ajouté de 1 pouvoir, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance et interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 27 Février 2024,

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation,
2. Vote du Compte de Gestion 2023,
3. Vote du Compte Administratif 2023,
4. Vote de l'affectation des résultats 2023,
5. Vote des taux d'imposition 2024,
6. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement,
7. Vote du Budget Primitif 2024
8. Dépenses à imputer au compte 6232 - Fêtes et cérémonie,
9. Dépenses à imputer au compte 6234 – Réception,
10. Dépenses à imputer au compte 65748 - Subvention de fonctionnement aux associations,
11. Subvention à l'association « L'Ormoise »,

Informations diverses

## Approbation du procès-verbal du 27 Février 2024 :

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal du conseil précédent en date du 27 février 2024. Aucune observation ni modification ne sont demandées.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2024.**

### 1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prises par délégation du Conseil. Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
85	19/03/2024	Divers	SERVICES	43,63
87	19/03/2024	Site internet	VSOL	100,00
90	22/03/2024	Rampes église	EURL VAUDENAY	612
93	29/03/2024	Panneau impasse	SIGNALETIQUE	131,40
94	29/03/2024	Benne grattage	TERRASSEMENT	480,00
100	29/03/2024	Chocolats boisson cantine	MAZAGRAN SERVI	87,97 €
<b>Total des décisions émises</b>				<b>1 455,00 €</b>

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 1455 €.**

### 2. Vote du compte de gestion 2023 :

Madame le Maire explique que le compte administratif établi par la commune est conforme et en parfaite adéquation au compte de gestion établi par le comptable du trésor public.

Madame le Maire présente le compte de gestion 2023, et énumère le détail des sections :

Items	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales	150 289,78	404 170,74	554 460,52
Titres de recettes	180 521,01	297 578,31	478 099,32
Réductions de titres			
<b>Recettes nettes</b>	<b>180 521,01</b>	<b>297 578,31</b>	<b>478 099,32</b>
<b>Dépenses</b>			
Autorisations budgétaires totales	350 289,78	404 170,74	754 460,52
Mandats émis	208 867,46	250 797,54	459 665,00
Annulations de mandats		142,40	142,40
<b>Dépenses nettes</b>	<b>208 867,46</b>	<b>250 655,14</b>	<b>459 522,60</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-28 346,45</b>	<b>46 923,17</b>	<b>18 576,72</b>



Madame le Maire explique le détail des résultats de l'année antérieure, pour terminer par les résultats cumulés des deux sections à la clôture de l'exercice 2023, soit :

Items	Résultats à la clôture de l'exercice au 31/12/2022 : Soit au 01/01/2023	Part affectée à l'investissement : exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023
Investissement	1 067,96		-28 346,45	-27 278,49
Fonctionnement	211 555,04	-77 763,13	46 923,17	180 715,08
<b>Total</b>	<b>212 623,00</b>	<b>-77 763,13</b>	<b>18 576,72</b>	<b>153 436,59</b>

➤ **Le compte de gestion 2023 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.**

### 3. Vote du compte administratif 2023 :

Madame Marilyne MORIN présente le compte administratif 2023, soit l'exécution budgétaire suivante :

	Items	DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	250 655,14	297 578,31
	Section d'investissement	208 867,46	180 521,01
	<b>TOTAL (Réalizations + reports)</b>	<b>459 522,60</b>	<b>478 099,32</b>
<b>RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement	0,00	
	Section d'investissement	105 446,68	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>105 446,68</b>	
	Détail des restes à réaliser investissement		
	Immobilisations incorporelles (cptes 20)	0,00	
	Immobilisations corporelles (cptes 21)	105 446,68	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	250 655,14	297 578,31
	Section d'investissement	314 314,14	180 521,01
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>564 969,28</b>	<b>478 099,32</b>

➤ **Le compte administratif 2023 est validé à l'unanimité par les membres du Conseil.**

#### 4. Vote de l'affectation des résultats 2023 :

Madame le Maire propose l'affectation des résultats cumulés comme indiqué lors de la présentation du compte de gestion, soit pour rappel les résultats cumulés au 31/12/2023 sont :

Items	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice au 31/12/2022 : Soit au 01/01/2023	Part affectée à l'investissement : exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023
Investissement	1 067,96		-28 346,45	-27 278,49
Fonctionnement	211 555,04	-77 763,13	46 923,17	180 715,08
<b>Total</b>	<b>212 623,00</b>	<b>-77 763,13</b>	<b>18 576,72</b>	<b>153 436,59</b>

❖ Soit une affectation sur les comptes suivants du résultat cumulé 2023 de 153 436.59 € :

Items	Libellé	somme
Investissement	R 001 Excédent de financement commune	-27 278,49
Fonctionnement	Affectation au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (réserve affectée à l'investissement)	132 725,17
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté	47 989,91
	<b>Total affecté</b>	<b>153 436,59</b>

❖ Soit une affectation du résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 de 180 715.39 € comme suit :

- Affectation au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (réserves affectées à l'investissement) pour la somme 132 725.17 €,
- Report en fonctionnement R 002 pour la somme de 47 989.91 €.

➤ **L'affectation des résultats de l'année 2023 est approuvée à la majorité par les membres du Conseil.**

#### 5. Vote des taux d'imposition :

Mme le Maire énonce les taux d'imposition des taxes directes locales à savoir :

- Taxe foncière bâti 35.35 %,
- Taxe foncière sur le non bâti 75.69 %.

Les taux demeurent inchangés comparés 2023, aucune hausse votée.

➤ **Les taux d'imposition 2024 sont validés à l'unanimité par les membres du Conseil.**



## 6. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement :

Mme le Maire expose le passage à la nomenclature M57, celle-ci permet la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

- Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'autorisation à Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.

## 7. Vote du budget primitif 2024 :

### a. Section de fonctionnement :

Madame le Maire détaille les différentes recettes prévisionnelles de l'année 2024 sur la section de fonctionnement par chapitre soit :

Recettes prévisionnelles sur la section de fonctionnement	Budget Prévisionnel 2024
Chapitre 70 - Produits de gestion courante	4 200,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	189 000,00
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	86 700,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	13 200,00
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,00
Chapitre 76 - Produits financiers	50,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	47 989,91
<b>Total des recettes prévisionnelles de fonctionnement 2023</b>	<b>341 139,91</b>

Madame le Maire énonce les différentes dépenses prévisionnelles de l'année 2024 sur la section de fonctionnement par chapitre soit :

Dépenses prévisionnelles sur la section de fonctionnement	Budget Prévisionnel 2024
Chapitre 011 - Charges à caractère général	84 371,56
Chapitre 012 - Charges du Personnel	33 695,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	76 800,00
Chapitre 66 - Charges financières	1 700,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00
Chapitre 014 - Atténuation des produits	30 152,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	111 212,35
Chapitre 042 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	3 209,00
<b>Total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2023</b>	<b>341 139,91</b>

- Le budget primitif 2024 de la section de fonctionnement d'un montant de 341 139.91 € est validé à l'unanimité par les membres du Conseil.



**b. Section d'investissement :**

Madame le Maire détaille les différentes **recettes prévisionnelles de l'année 2024 sur la section d'investissement** par chapitre :

<b>Recettes prévisionnelles section d'investissements</b>	<b>Budget prévisionnel 2024</b>
13 - Subventions d'investissement	49 534,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
10 - Dotations, fonds divers, réserves	144 617,14
021 - Virement de la section de fonctionnement	111 212,35
<b>Total des recettes d'investissements prévisionnelles</b>	<b>305 363,49</b>
001 - Solde d'exécution d'investissement	0,00
040 - Ordre de transfert en sections	3 209,00
041 - Opérations patrimoniales	10 773,22
<b>Total des recettes prévisionnelles d'investissements 2024</b>	<b>319 345,71</b>

Madame le Maire énonce les différentes **dépenses prévisionnelles de l'année 2024 sur la section d'investissements** par article :

<b>Dépenses prévisionnelles section d'investissements</b>	<b>Budget prévisionnel 2024</b>
20 - Immobilisations incorporelles	0,00
204 - Subventions d'équipement versées	3 000,00
21 - Immobilisations corporelles	251 494,00
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>254 494,00</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	26 800,00
001 - Résultat cumulé d'investissement reporté	27 278,49
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>54 078,49</b>
<b>Total des dépenses d'investissements prévisionnelles</b>	<b>308 572,49</b>
041 - Opérations patrimoniales	10 773,22
<b>Total des dépenses d'investissement prévisionnelles 2023</b>	<b>319 345,71</b>

- **Le budget primitif 2024 de la section d'investissement d'un montant de 319 345.71 € est validé à l'unanimité par les membres du Conseil.**

**8. Dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonie :**

Mme le Maire énonce la somme budgétée de 6 000 € pour l'ensemble des dépenses relatives aux organisations fêtes et cérémonies.

- **Les dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonie d'un montant de 6 000 € sont validées à l'unanimité par les membres du Conseil.**

#### **9. Dépenses à imputer au compte 6234 — Réception :**

Mme le Maire n'a pas budgété de somme pour l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux réceptions officielles organisées par la municipalité, mais pourra si nécessaire l'alimenter par le biais de la fongibilité des crédits si nécessaires

- **Les dépenses à imputer au compte 6234 - Réception futures d'un montant non connu seront alimentées si nécessaire par la fongibilité des crédits, validées à l'unanimité par les membres du Conseil.**

#### **10. Dépenses à imputer au compte 65748 — Subvention de fonctionnement aux associations :**

Mme le Maire expose le montant global prévu aux titres des subventions prévisionnelles 2024 d'un montant total de 6 000 € affectées comme suit :

- **Les dépenses à imputer au compte 65748 - Subventions de fonctionnement aux associations d'un montant budgétaire global de 6 000 € sont validées à l'unanimité par les membres du Conseil.**

#### **11. Subvention à l'association L'Ormoise :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil de la réception d'une demande de subvention de l'association de L'Ormoise à hauteur de 3 000 €, montant identique à l'année passée.

- **Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'octroi de subvention de 3 000 € pour L'Ormoise.**

#### **Informations diverses :**

- Mme le Maire informe les membres du Conseil de la réception d'un devis pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes de la société Energie Terre Soleil. D'autres devis sont demandés.
- Mme le Maire informe les membres du Conseil, que la CCA peut prêter à la commune un chapiteau pour ces associations, à charge d'anticiper pour obtenir une réponse positive de la CCA.
- Mme le Maire informe les membres du CA de la réception d'un devis pour une pompe à chaleur air-eau pour la mairie et la cantine et pour le logement, demandes faites dans l'optique de diminuer les couts de l'énergie et sortir des chaudières gaz. D'autres devis sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

A Les Ormes, le 8 avril 2024

La secrétaire de séance,  
Marilyne MORIN

Madame le Maire,  
Danielle MAILLARD